



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00021

Date de dépôt : **12/03/2025**

Demandeur : **Madame MOREAU Emilie**

Pour : **Remplacement des fenêtres côté rue et
cour par du PVC blanc**

Adresse du terrain : **121 RUE PAUL NICLAUSSE à
POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2025/026
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 12/03/2025 par Madame MOREAU Emilie demeurant 121 rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 13/03/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour le remplacement des fenêtres côté rue et cour par du PVC blanc ;
- Sur un terrain situé 121 RUE PAUL NICLAUSSE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 02 avril 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.